

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/5/beauregard-5-2-1969.pdf>

Article revue *Prospectives*, Volume 5, Numéro 2.

*** SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF ***

Vers la création d'une association canadienne au service des collèges?

par Claude BEAUREGARD

DEPUIS quelques années, la notion de collègue a connu une évolution très rapide au Canada. De succursales des universités qu'ils étaient, les collèges, en devenant plus autonomes, se sont découverts une vocation plus spécifique, ils ont opéré un nouveau mode de rapprochement avec le milieu, ils se sont situés de façon différente dans le système scolaire de chaque province et ils ont enfin accepté de devenir plus polyvalents, plus ouverts au large éventail des besoins du milieu.

Les changements qui sont survenus au Québec sont relativement bien connus et témoignent de l'évolution que nous venons de signaler. Des changements analogues se produisent graduellement dans les autres provinces canadiennes et l'on semble vouloir, de plus en plus, exploiter largement le concept et la réalité de « *community college* » que les Américains ont largement développés depuis quelques années.

C'est pour donner un élan nouveau à ce mouvement d'ensemble que la *Canadian Association for Adult Education* (CAAE) créait, l'an dernier, la *Canadian Commission for the Community College*¹.

1. On aura compris que le mot *community* signifie ici communauté locale, milieu, population régionale. Faute de mieux, on a traduit le nom de cet organisme de la façon suivante: « Commission canadienne pour le collège communautaire ». Que Chrysostome et ses disciples nous aident au plus tôt à trouver quelque chose de mieux !

La CAAE s'intéresse depuis longtemps au développement de ce nouveau type de collègue et, parmi d'autres initiatives heureuses, on lui doit une première conférence canadienne sur le sujet, tenue à Toronto en mai 1966, conférence à laquelle participaient avec profit de nombreux représentants du Québec.

La Commission canadienne a vu le jour grâce à une importante subvention de la Fondation Kellogg, subvention consentie à la CAAE et qui s'étend sur trois années. Durant ce temps, la Commission prendra différentes initiatives susceptibles de faire progresser la cause des *community colleges* au Canada et verra aussi à répondre à la question suivante: faut-il créer une association canadienne qui soit au service de ces collèges? La direction de la Commission a été confiée à monsieur Robert Gwilliam, antérieurement du ministère fédéral de la Main-d'œuvre et ex-professeur du Ryerson Institute de Toronto.

* * *

Le cadre général de l'entente intervenue entre la CAAE et la Fondation Kellogg prévoit la mise sur pied de la Commission, sa liaison organique avec la CAAE, un projet de recherche d'une durée de trois ans, projet devant éventuellement conduire à la naissance d'un organisme autonome ayant ses struc-

tures propres et totalement dévoué aux intérêts des collèges dits communautaires².

Voici à cet effet quelques éléments du programme à réaliser:

- a) recueillir des données statistiques, en liaison avec le Bureau fédéral de la statistique;
- b) recueillir et diffuser des renseignements sur les expériences d'autres pays: États-Unis, Angleterre, Danemark, etc.;
- c) promouvoir des échanges réguliers au Canada entre les parties intéressées, par le truchement de séminaires, de conférences, de tables rondes, etc.;
- d) fournir une aide financière ou autre pour des études spéciales sur les programmes d'étude, l'administration, l'horaire, les relations avec le corps professoral, etc.;
- e) contribuer au développement de programmes professionnels pour les enseignants;
- f) fournir le cadre de rencontres et de discussions entre organisations, particulièrement celles qui s'intéressent aux aspects financiers, aux échelles de salaires, à la permanence des professeurs, etc.;
- g) faciliter l'étude des usages administratifs et soutenir l'intérêt et la participation de la population canadienne;
- h) promouvoir les échanges relativement aux programmes, aux cours, aux techniques d'enseignement, au corps professoral;
- i) convoquer annuellement une grande conférence canadienne à l'intention de tous les groupes impliqués dans l'opération des collèges.

Notons au passage que la Commission aura un caractère bilingue et que le directeur du projet sera vraisemblablement doublé d'un coordonnateur de langue française.

La CAAE a cru opportun de former un conseil d'administration qui constitue en réalité, avec le directeur du projet et quelques employés permanents, la Commission canadienne pour le collège communautaire. La plupart des provinces canadiennes sont représentées au conseil: les membres sont toutefois choisis par la CAAE sans référence aux autorités pro-

2. Deuxième appel aux experts pour trouver une terminologie plus significative pour traduire « community college ».

vinciales. Le conseil compte des administrateurs, des professeurs, des étudiants; actuellement, trois membres viennent du Québec et un quatrième devrait sous peu s'ajouter au groupe.

Les réalisations de la Commission, à ce jour, sont plutôt modestes; c'est qu'il a d'abord fallu procéder à l'organisation et à la mise en marche. Déjà, cependant, des groupes et des personnes s'adressent à la Commission pour obtenir divers renseignements sur les collèges communautaires ou, encore, pour faire valoir leur point de vue sur des questions cruciales pour les collèges: implantation d'options, problèmes de transferts, etc. Lors de la dernière séance du conseil d'administration, tenue à Vancouver en février dernier, sept groupes ont tenu à présenter un mémoire à la Commission.

D'ici quelque temps, la Commission publiera un bulletin et fournira d'autres documents aux collèges et aux milieux intéressés. Les colloques, les séminaires et les conférences qui se tiennent et continueront de se tenir sous les auspices de la Commission, fourniront des données valables sur plus d'une question d'intérêt pour les collèges.

Ainsi, au cours de la prochaine année, la Commission organisera probablement quatre séminaires sur des problèmes auxquels se heurtent actuellement les collèges: le financement, la formation et le perfectionnement des maîtres, le transfert des crédits et les équivalences, les affaires canadiennes et l'enseignement. Ces quatre séminaires seront suivis d'une grande conférence nationale. Enfin, il n'est pas exclu que la Commission établisse, entre les collèges, un réseau d'échanges et de communications utilisant des techniques modernes de diffusion, dont le ruban magnétoscopique par exemple.

C'est au terme du mandat de la Commission que tous les intéressés — dont les collèges au premier chef — décideront de la création d'un organisme canadien propre au *Community College Movement*. Il est beaucoup trop tôt pour prévoir la forme qu'il pourrait prendre et, pour le moment, la Commission se limite à l'étude de quelques modèles plausibles. Déjà, cependant, les activités de la Commission ont engendré une forme de collaboration entre les collèges canadiens dont les résultats ne peuvent être que bénéfiques pour tous. La Fédération des CEGEP, l'Association des Collèges du Québec et les collèges eux-mêmes voudront sans doute continuer à suivre de près l'évolution de cet organisme canadien dont la préoccupation principale, le collège communautaire, est une réalité destinée à jouer un rôle de premier plan dans la vie canadienne et québécoise •